

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2015

En la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique présidée par le Maire Brigitte BRES C

Présents : Brigitte BRES C, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Guy DE ZANET, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Jean Pierre PIOLAT, Christine SIC.

Absents : Stéphane PETRI, Christian PRADIER.

En retard : Marc FLURI arrive au moment du point 12 de l'ordre du jour

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 17 h 35

Procurations de Stéphane PETRI à Jean Pierre PIOLAT, de Christian PRADIER à Ange FRACASSI

Marie Noëlle DEL AMO est désignée en qualité de secrétaire de séance

1° Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2° Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération n°20/2014 en date du 11 avril 2014,

Le Conseil prend note de la décision suivante :

Décision N°03/2015 en date du 26/03/2015 : Renouvellement du bail de location de l'appartement avenue Davéo à M et Mme M'MADI Fazul à compter du 01/04/2015.

3° Syndicat intercommunal de télévision (SITV) : compétence du Sivom

Le 16 mai 2014 le Conseil du SITV s'est réuni et a proposé à l'unanimité que le SITV soit transféré au SIVOM ROYA et a demandé à chaque commune de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour le transfert de compétence du SITV au SIVOM ROYA.

4° Tableau d'effectif du personnel communal.

Suite à la défection d'un agent pour effectuer quelques heures à l'Agence Communale Postale, le Maire propose de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le fonctionnement de ce nouveau service.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

5° Convention entre la commune et la CARF pour remboursement annuités d'emprunt

Le Maire expose au Conseil :

Le Conseil a déjà délibéré pour l'approbation du pré rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférables) notamment sur le montant de l'attribution de compensation pour transfert de charge. Or s'agissant des transferts d'actifs, certains avaient été financés par emprunts il revient à la CARF d'assurer la charge financière concernant les actifs transférés. Nous devons signer une convention de participation avec la CARF aux annuités des emprunts relatifs aux compétences transférées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acceptation des modalités de remboursement figurant sur la convention et autorise le Maire à signer cette convention

6° Convention entre la commune et la CARF pour l'instruction des dossiers relatifs au droit des sols

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014 prévoit la fin, au 1er juillet 2015, de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. Dans ce cadre et en application de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, les communes de La Brigue, Tende, Saorge, Castillon Breil sur Roya, Sainte Agnès, Gorbio et Moulinet ont souhaité faire appel à la CARF pour qu'elle se substitue à la DDTM pour assurer l'instruction des autorisations du droit des sols.

Le conseil a pris connaissance de la convention.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.

7° Convention entre la commune et la CARF pour prestations de services à titres onéreux

Aujourd'hui il est proposé une convention de prestation de services entre la commune et la CARF pour proroger de manière permanente, dans le cadre d'une mutualisation de services, les prestations de services fournies par la commune en matière d'ordure ménagères et de transports à titre onéreux dont le montant a été arrêté par la CLETC le 15 janvier 2015.

Le Conseil délibère et approuve à l'unanimité la convention de prestation de services et autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

8° Création d'une commission de biens vacants

Le Maire expose :

La commune à incorporer des biens vacants dans son domaine privée et va maintenant procéder à la mise en vente de ces biens. Le maire propose de mettre en place une commission d'attribution de biens vacants chargée d'élaborer une procédure (prix, modalités, critères d'attribution en cas de plusieurs demandeurs....)

Le maire propose que cette commission soit composée du Maire, des trois adjoints et de Marie Noëlle DEL AMO, chargée d'instruire les dossiers pour l'incorporation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la mise en place de la commission et sa composition.

9° Approbation du compte administratif (commune) 2014 et du compte de gestion du receveur municipal.

Le maire expose les grandes lignes du compte administratif 2014 de la commune

	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Section de fonctionnement	695 236, 93	673 748, 39	- 21 488, 54
Section d'investissement	65 126, 60	63 759, 95	- 1 366, 65
Résultat de l'exercice 2014			- 22 855, 19

Le maire ensuite expose l'état de la dette en capital est de 117 531, 64 € au 31 décembre et en restant dû de 97 981, 05 €

Compte de gestion du receveur : Le Maire fait constater l'exacte correspondance des comptes avec ceux tenus par le Receveur municipal (Trésor Public). Le maire quitte la salle pour permettre au Conseil de délibérer hors sa présence. Le Premier adjoint fait procéder au vote du compte administratif 2014, du compte de gestion du receveur municipal.

Le Compte administratif 2014 de la Commune et le compte de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

.10° Approbation du compte administratif 2014 (budget eau et assainissement) et du compte du receveur municipal

Le maire expose les grandes lignes du compte administratif 2014 budget eau et assainissement.

	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Section d'exploitation	62 931, 26	86 332, 60	23 401, 34
Section d'investissement	8 803,60	33 914, 40	25 110, 80
Résultat de l'exercice 2014			48 512, 14

Compte de gestion du receveur : Le Maire fait constater l'exacte correspondance des comptes avec ceux tenus par le Receveur municipal (Trésor Public).

Le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil de délibérer hors sa présence. Le Premier adjoint fait procéder au vote du compte administratif Eau et Assainissement 2014, du compte de gestion du receveur municipal.

Le Compte administratif Eau et Assainissement 2014 de la Commune, le compte de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

11° Affectations des résultats (budget commune et budget eau assainissement)

- Affectation du résultat du budget fonctionnement :

Résultat de l'exercice	-21 488, 54
Résultat antérieur	626 699, 21
Résultat à affecter	605 210, 67
Excédent section investissement	57 741, 83
Besoin de financement en investissement	67 832, 50
Besoin de financement	10 090, 67

Le maire propose d'affecter 10 090,67 € au compte 1068, réserves d'investissement et le reste soit 595 120 € en report de fonctionnement sur le budget 2015.

- Affectation du résultat du budget eau et assainissement :

Résultat de l'exercice	23 401, 34
Résultat antérieur	312 888, 17
Résultat à affecter	336 289, 51

L'excédent de financement est de 118 596,05 €, le besoin en financement (restes à réaliser) est de 98 793,25 € le Maire propose d'affecter la totalité du résultat 336 289,51€ en report d'exploitation pour le budget 2015. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

12° Vote des taux des contributions directes

Le Maire rappelle les taux appliqués et propose de maintenir ces taux pour l'année 2015.

Taxe d'habitation	13,49 %	77 986 €
Foncier bâti	8,84 %	33 398 €
Foncier non bâti	44,73 %	9 304 €
Produit fiscal attendu		120 688 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition du Maire

13° Vote des subventions aux associations

La vie associative à Saorge est riche, de nombreuses associations participent à la vie culturelle, sportive et éducative. Dans la mesure des moyens de la commune Monsieur PIOLAT propose les dotations aux associations suivantes.

Associations	2014	2015	
		Demandées	Proposées
Sapeurs-pompiers	250	250	250
Cercolo	300 + 550	1000	500
Coopérative scolaire	300+ 364,50	300	300
Amis de la musique	1000	0	0
OMATP	850	850	850
Spirale	500	500	500
APE	600	600	600
Cavignal	250	250	250
Signes	500	600	600
Fioretti	750	750	750
Comité des fêtes	800 + 229,50	800	850
ADTRB	1578,5	1585,5	1585,50
Secours populaire	0	1000	200
Amis du rail	0		200
Châtaigniers	0		100
Foot			150
			7 685,50

Messieurs PIOLAT, AIPERTO, DE ZANET et PRADIER étant membres dans de ces associations, décident de ne pas participer au vote. 7 voix pour accorder les propositions de subventions ci-dessus.

14° vote du budget de la commune 2015

Madame le Maire fait une présentation générale du budget, passe en revue les comptes les plus significatifs, énumère les opérations prévues et en cours de réalisation : Acquisition de matériel, rénovation du moulin, four communal, cabane pastorale, pour la toiture de la chapelle St Roch attente de la subvention, aire de loisir et terrain de foot.

Le Maire liste les nouveaux projets : Aménagement de la mairie, étude diagnostique de l'église et de la chapelle des blancs pour un programme de rénovation et enfin l'élaboration de la carte communale.

Recettes : Section de fonctionnement : 1 155 660,10 (a)

Section d'investissement : 190 676,59 (b)

(a) Recettes prévues 560 540,10 + report de fonctionnement 595 120

(b) Recettes prévues 115 905,26 + restes à réaliser 17 029,50 + report CA 57 741,83

Dépenses : Section de fonctionnement : 1 155 660,10

Section d'investissement : 190 676,59 (c)

(c) Dépenses proposées 105 814,59 + restes à réaliser 84 862

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune.

15° Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le maire rappelle les tarifs de l'eau applicables

Branchement d'eau : 75,00 €

Branchement assainissement : 45 €

Robinet supplémentaire : 3 €

Des gros travaux sur les stations d'épuration, sur le réseau de l'eau avec changement de canalisation Merim, Bassin sont à prévoir, le Maire propose d'appliquer l'augmentation de 3% prévue par l'agence de l'eau qui fixe le taux de la redevance pour la pollution à 0,290 €/m³ et celui de pour la modernisation des réseaux de collecte à 0,155 €/m³

Les nouveaux tarifs applicables proposés sont les suivants

Branchement d'eau : 77,25 €

Branchement assainissement : 46,35 €

Robinet supplémentaire : 3,10 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs.

16° Vote du budget eau et assainissement

Madame le Maire fait une présentation générale du budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement et énonce la liste d'opération à réaliser : réhabilitation ouvrages réseau, travaux stations d'épuration, acquisition de matériel.

Section d'exploitation :	Dépenses	167 536,20
	Recettes	422 387,71 (d)
(d) Recettes prévues 86 098, 20 + Résultat reporté 336 289,51		

Section d'investissement	Dépenses	421 144,66 (e)
	Recettes	421 144,66 (f)
(e) Dépenses prévues 43 073,22 + Restes à réaliser 378 071,44		
(f) Recettes prévues 23 270,42 + Restes à réaliser 378 071,44 + Report de l'exercice 118 596,05		

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'Eau et Assainissement 2015

17° Informations diverses

- Poste : Le conseil Municipal s'est engagé à ouvrir une Agence Postale Communale qui devait ouvrir pour le 3 avril. Un agent communal s'est formé pour effectuer les heures à l'APC, seulement 15 jours avant l'ouverture, l'agent s'est rétracté. Nous sommes maintenant à la recherche d'une personne qui pourrait effectuer ces heures.

- Ecole : Menace de fermeture de classes à Saorge Fontan et Tende. Les actions multiples, la mobilisation générale de la vallée, et la manifestation devant le rectorat ont permis d'obtenir le maintien de ces classes.

- 26 avril journée des déportés, accueil des Italiens et organisation d'un buffet après la cérémonie aux monuments aux morts.

- Rappel 4 juillet rendez-vous des trois communes au col de Muratone

- Travaux terminés à la fontaine des moines, les photos des travaux seront bientôt sur le site Le Maire lève la séance à 18h40, et suivant l'habitude, invite l'assistance à s'exprimer librement.

Pour Procès-verbal de séance, la secrétaire : Marie Noëlle DEL AMO

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESCH

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique

De ZANET Guy,

FLURI Marc

FRACASSI Ange

GIOANNI Roger

PIOLAT Jean Pierre,

SIC Christine